

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME (487^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 23 AVRIL 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11929

Signataires autorisés des effets bancaires de
l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** le mouvement de personnel de direction au sein de l'Université;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Catherine Laprise, APPUYÉE par M. Pierre Dostie, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser les personnes dont le nom paraît au document annexé à la présente, à signer, pour l'Université du Québec à Chicoutimi, les effets bancaires paraissant en regard de leur nom, et ce, à compter du 24 avril 2019.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 24 avril 2019